

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 163 – Présents à la séance : 112
Date de la convocation et de son affichage : 6 novembre 2019
Date d'affichage du compte rendu : 20 novembre 2019

L'An Deux Mille Dix-neuf, le treize du mois de novembre à 17H00, le conseil municipal de CHERBOURG-EN-COTENTIN, dûment convoqué en date du 6 novembre 2019 par Monsieur ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à l'AGORA espace cultures sur la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville.

PRÉSENTS – ADAM Michel - ARRIVÉ Benoit - AUBEY Marie-Thérèse - BAUDIN Marie-Claire - BAUDIN Philippe - BERNARD Christian - BESUELLE Régine - BEURTON Sophie - BOURDEL Marcel - BOURDON Cyril - BOUSSELMAME Noureddine - BRANTONNE Pascal - BROQUAIRE Guy - BRUNET Alain - BURNOUF Hervé - CATHERINE Christian - CHEMIN Sylvain - CONDETTE Christophe - CORPEL Sophie - CREN Anne - DANZIAN Monique - DELAUNAY Sylvie - DELESTRE Richard - DESNOUES Marylène - DESPLAINS Isabelle (mandataire FEUILLY Hervé jusqu'à son arrivée 17h47) - DUREL Jacqueline - DUVAL Karine - EPPE Jean-Bernard - FAGNEN Sébastien - FATOME Martine - FEUILLY Hervé (départ 18h55) - FONTAINE Bernard - FRANCOISE Bruno (arrivée 17h35) - GENTILE Catherine - GODEFROY Annick - GODIN Guylaine - GRUNEWALD Martine - GUILLOT Marie-Annick - HAIRON Maryline - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine - HÉBERT Raymond - HENNEBAUT Jean-Marc - HERY Sophie - HUBERT Christiane - HUBERT Jacques - HUET Catherine - HUREL Karine - JOLY Kristelle - JORET Marc - JUMELIN Béatrice (arrivée 17h28) - LAGARDE Jean - LAINÉ Sylvie - LAMBERT-CARABIN Annie - LAUNOY Claudie - LE BARBENCHON Aline - LE MONNYER Florence - LEBONNOIS Marie-Françoise - LECLAIRE Maryvonne - LEFAIX-VÉRON Odile - LEGOUIX Daniel - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Anne - LELOY Jean-Pierre - LEMARINEL Nelly - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric (arrivée 17h44) - LERECULEY Daniel - LEREVEREND Philippe - LEROUX Patrick - LETERRIER Sarah - LETOUZÉ Thierry (mandataire à LETERRIER Sarah à son départ 18h29) - LINCHENEAU Jean-Marie - LIOT Claude - LOHIER Frédéric - LORIMIER Monique - LUCE Christophe - MADEC Nathalie - MAGHE Jean-Michel - MAILLARD Vladimira - MARGUERITTE David - MARTIN Olivier - MARTIN Patrice - MONNIER Jean - MORIN Daniel - OLIVIER Hubert - PEYPE Gaëlle (arrivée 17h50) - PIC Anna - PICHON Hugues - PICHON Jean-Pierre - POIZOT Emmanuel - POUTAS Louis - RENARD Nicole - REY Michel - RONSIN Chantal - ROUILLÉ Maurice - ROUSSEL Pascal - ROUSVOAL Camille - SÉBIRE Nelly - SIMON Sylvie - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine (mandataire LORIMIER Monique jusqu'à son arrivée 17h18) - SPAGNOL Marc - TAUPIN Dominique - TAVARD Agnès - THÉVENY Marianne - TIFFREAU Danièle - TISON Franck - TRAVERT Alain - VAYER Dominique - VIGNET Hubert - VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS - AMBROIS Anne (mandataire BEURTON Sophie) - BASTIAN Frédéric - BESNARD Angélique - BIHET Pierre (mandataire ROUELLE Maurice) - BLED Corinne (mandataire SOURISSE Claudine) - CATHERINE Arnaud (mandataire BAUDIN Philippe) - CAUVIN Bernard (mandataire BOUSSELMAME Noureddine) - CHAMPAIN Jacqueline (mandataire JORET Marc) - COLSON Christiane (mandataire POUTAS Louis) - DUFOUR Christine (mandataire LAINE Sylvie) - DUPREY Catherine (mandataire BRANTONNE Pascal) - EUDET Yveline (mandataire EPPE Jean-Bernard) - GOSSELIN-FLEURY Geneviève (mandataire GODIN Guylaine) - GOUREMAN Paul (mandataire RENARD Nicole) - GUEGAN Fabienne (mandataire AUBEY Marie Thérèse) - HAMON Françoise (mandataire MAGHE Jean-Michel) - JAUNAIT Annick (mandataire LEBONNOIS Marie Françoise) - JOZEAU-MARIGNE Muriel - KERRENEUR Michel (mandataire TAUPIN Dominique) - LAISNEY Michel (mandataire LIOT Claude) - LECONTE David (mandataire BRUNET Alain) - LEFRANC Bertrand (mandataire GRUNEWALD Martine) - MARIVAUX Isabelle (mandataire LOHIER Frédéric) - MERLAUD Philippe (mandataire HUBERT Jacques) - OVIVIER Stéphane (mandataire VIGNET Hubert) - RENARD Nathalie (mandataire SEBIRE Nelly) - RENE Annie (mandataire LEGOUIX Daniel) - ROUXEL André (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert) - SOREL Jeanne - TESSON Patrick (mandataire REY Michel) - VARENNE Valérie (mandataire LE BARBENCHON Aline).

ABSENTS - BONHOMME Serge - CEDRA Thierry - CLUGERY Bruno - FERNAGU Jean-Marie - FROMONT Yolande - GESNOUIN Marie-Claude - HOULLEGATTE Jean-Michel - HUET Fabrice - JEANNE Lucile - LEGOUBEY Frédéric - LEJUEZ Nicolas - LEPOTIER Carole - LOUISET Michel - LUCAS David - ORANGE Jacques - PISMONT Geneviève - POIDEVIN Hugo - SOETAERT Pierre - SOUNGWAH Gabriel - VAULTIER Thérèse.

Madame Marie-Claire BAUDIN, conformément à l'art. L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2019

Alain BRUNET : une remarque sur le procès-verbal, vous avez parlé en propos liminaires d'un arrêté anti-pesticides, comme deux arrêtés ont été validés par le tribunal administratif et qu'ils feront certainement jurisprudence, pourrait-on ajouter cette remarque ?

Benoit ARRIVÉ : les arrêtés ont été faits après la décision de justice que vous venez d'évoquer, et qui est d'ailleurs contestée par certains, cela me paraît donc difficile.

Jacques HUBERT : en complément de la délibération du 23/10/2019 sur la demande d'autorisation environnementale pour la société chimique Hydrochem, pour l'implantation d'un bâtiment à Bénécère sur la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville, cette usine sera à la limite du classement Seveso seuil bas, lors du chargement en acide fluorhydrique. Plusieurs fermes sont à proximité ainsi que des habitations. Par ailleurs, une extension de 800 m² figure sur le plan de masse. Je souhaiterais que cela soit rajouté au procès-verbal intégral du 23/10/2019.

Benoit ARRIVÉ : j'ai lu votre déclaration, pour le classement Seveso nous avons interrogé la Préfecture qui n'a pas du tout cette lecture là et qui nous a redit ce qui avait été indiqué dans la délibération quant aux faibles risques, sachant qu'aucune remarque n'a été faite dans l'enquête publique. Je rappelle encore une fois que c'est un site industriel qui existe aujourd'hui sur la commune de Sainte Croix Hague, et qu'ils ont souhaité s'installer à Cherbourg-en-Cotentin pour développer leur activité. Nous avons accepté de les recevoir puisque le traitement des eaux, compte tenu de la proximité des stations, permet d'améliorer l'efficacité de la gestion du site. On leur apporte, à eux et donc aux habitants du Cotentin, plus de sécurité en acceptant qu'ils déménagent.

Je rappelle qu'il y a eu une enquête publique, qu'il y a eu très peu de remarques lors de celle-ci, c'est un dossier qui a été suivi de très près par les services de l'État et les services de la CUC à l'époque, sur la partie traitement de l'eau, et maintenant par les services de la communauté d'agglomération Le Cotentin. Vous avez le droit de penser ce que vous voulez du classement éventuel, mais la Préfecture ne partage pas votre estimation. Cela n'a rien à voir avec une structure Seveso.

Jacques HUBERT : je continue mon analyse, dans le cas A, le classement que l'on obtient est 0,998 et pour obtenir Seveso c'est 1. Nous sommes juste au seuil sur le rapport du commissaire enquêteur.

Benoit ARRIVÉ : vous n'avez pas fait de remarques dans l'enquête publique ?

Jacques HUBERT : nous n'avons pas eu le temps d'analyser, c'est un dossier très complet qui comportait 4 classeurs, et étudier 4 classeurs en 5 jours c'est difficile.

Benoit ARRIVÉ : l'enquête publique a duré plus de 5 jours.

Jacques HUBERT : nous n'avons pas été informés de l'enquête publique, et d'ailleurs il n'y a aucun commentaire sur cette enquête.

Benoit ARRIVÉ : une enquête publique est déclarée en préfecture, elle est affichée en mairie, il y a eu des communications sur le site, sur la presse. Je ne peux que vous renvoyer en direction de la préfecture.

J'ai continué à échanger avec les responsables de l'entreprise qui ont aussi apporté un certain nombre de réponses, ils ont répondu aux médias locaux. Il faut bien mesurer les choses. Je redis que c'est une structure qui existe, qui veut se développer, qui a des besoins, qui travaille pour l'ensemble de la filière locale et qui travaille pour des industriels que vous connaissez bien. Nous ne sommes pas du tout sur une structure très dangereuse, le dossier a été suivi parfaitement par la préfecture. Evitons de faire des amalgames et de générer des peurs qui n'ont pas lieu d'être.

Jacques HUBERT : cela figure dans le dossier, ce n'est pas moi qui fait peur, c'est le dossier qui l'indique.

Benoit ARRIVÉ : ce n'est pas une structure classée Seveso, il n'y en a pas sur Cherbourg-en-Cotentin.

Jean-Marie LINCHENEAU : il ne faut pas confondre les choses, le classement Seveso est pour les grandes installations, nous sommes à la limite d'une installation classée soumise à déclaration. C'est vraiment la limite du 1^{er} degré de la graduation de ces établissements dits « dangereux ».

Le conseil municipal adopte.

17h17 Votants : **133**

Pour : **131** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

2 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Alain BRUNET : concernant le tableau des marchés et avenants, j'ai une remarque, qui a déjà été faite lors du dernier conseil, il est très difficile de savoir, dans les montants indiqués en 2^{ème} colonne, s'il s'agit d'une moins-value, d'une plus-value, d'un montant nouveau... on peut difficilement interpréter. Serait-il possible également d'ajouter le pourcentage en évolution ?

Benoit ARRIVÉ : on va vous apporter la réponse.

3 - DÉMATÉRIALISATION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ – CONVENTION COMMUNE/ÉTAT – AVENANT N°2

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

Le conseil municipal du 3 janvier 2016 avait autorisé la signature d'une convention avec l'État concernant la mise en œuvre de la télétransmission des délibérations de la collectivité via un dispositif homologué intitulé « ACTES ».

Considérant le souhait de la collectivité d'étendre le dispositif « ACTES », dès janvier 2020, aux documents budgétaires et financiers, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention avec l'État.

17h20 Votants : **134**

Pour : **130** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

4 - EXTENSION DU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE LA CAISSE DES ÉCOLES DE CHERBOURG-OCTEVILLE À L'ÉCHELLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

La caisse des écoles est un établissement public administratif local dont le rôle est de faciliter la fréquentation de l'école par les aides aux élèves, en fonction des ressources de leur famille et, de façon générale, contribuer au rayonnement de l'école. Ses compétences peuvent être étendues à des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier degré et au programme de réussite éducative.

Considérant l'action menée par la caisse des écoles de la commune de Cherbourg-Octeville depuis 2007 en raison du projet de réussite éducative, il est proposé de procéder à l'extension du périmètre d'intervention de la caisse des écoles de Cherbourg-Octeville, à l'échelle de la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil municipal a procédé à l'extension du périmètre d'intervention de la caisse des écoles de Cherbourg-Octeville à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin, a dit que le siège de l'établissement public est situé sur le territoire de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville, a mis à disposition de la caisse des écoles le personnel et les biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'exercice de ses missions et a autorisé Monsieur le Maire à élaborer et à signer tout document y afférent.

Sébastien FAGNEN : La caisse des écoles existe sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville depuis une douzaine d'années, elle est consécutive à la loi de programmation sur la cohésion sociale de 2005 qui crée les programmes de réussite éducative. Cette loi permet aux caisses des écoles de s'emparer des programmes de réussite éducative et c'est ce qui a été fait sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville, puisque nous avons 3 quartiers dits « prioritaires » politique de la ville, celui des Provinces, celui du Maupas/Brèche du Bois/Haut Marais et celui des Fourches/Charcot Spanel.

Depuis plus d'une dizaine d'années, la caisse des écoles œuvre à mettre en place ce PRE et a d'ores et déjà assuré le suivi de plus d'une centaine d'enfants sur des champs d'intervention relativement larges, puisque la caisse des écoles peut intervenir sur des secteurs relativement vastes, en lien avec la vie scolaire, la vie sociale, familiale, culturelle et sportive de l'enfant. C'est-à-dire l'accompagner dans tous les temps de sa vie, pas seulement lorsqu'il est scolarisé. Depuis 10 ans maintenant la caisse des écoles a mis en place un dispositif qui a démontré tout son intérêt au fil des années, celui des « clubs lecture coup de pouce » en lien avec l'association nationale Coup de Pouce qui nous accompagne.

Il s'agit, dans la philosophie de ce projet, d'accompagner les élèves de CP, 5 chaque année, dans l'apprentissage de la lecture. L'initiative commence au mois de novembre et vous aurez le loisir d'être invités à la cérémonie d'ouverture qui se tiendra très prochainement à la Maison Pour Tous sur le quartier des Provinces. L'intérêt, du mois de novembre au mois de juin, c'est bien d'accompagner des enfants, qui peuvent présenter des difficultés à apprendre la lecture comme il se doit, lors de cette année charnière qu'est le cours préparatoire.

Depuis maintenant une année, nous avons engagé les « clubs langage », toujours avec l'association nationale « Coup de Pouce », sur les écoles maternelles, pour identifier ce que l'on appelle « les petits parleurs ». Ce sont les enfants en grande section qui s'expriment peu dans la classe, qui ont des difficultés de vocabulaire et dont on voit qu'ils ont du mal à verbaliser, et avant l'année cruciale du CP, il est essentiel de pouvoir les accompagner, au nombre de 5 également, à raison d'une heure à la fin de chaque journée scolaire avec deux animateurs. On lit des histoires, eux-mêmes en bâtissent et ils apprennent peu à peu à acquérir un langage qui leur faisait défaut jusqu'à présent. L'initiative pouvant permettre de désinhiber certains enfants quant à l'apprentissage du langage, il n'est pas rare qu'au cours de ces six mois d'intervention d'autres enfants s'intègrent au dispositif quand d'autres en sortent.

Mais la raison d'être de l'extension du périmètre d'intervention ce sont ces fameux « clubs langage », puisque vous pourriez vous interroger sur la nécessité d'étendre la caisse des écoles à 4 mois de la fin de cette mandature. Nous avons été destinataires d'un héritage, d'un legs de Monsieur SAVOURÉ, qui est décédé à Cherbourg-en-Cotentin, et parmi ses dernières volontés il y avait une donation faite à la ville de Cherbourg-en-Cotentin à destination de l'enseignement public.

Le seul réceptacle administratif pouvant recevoir cette somme c'était la caisse des écoles, puisqu'elle a un statut particulier, c'est un établissement public communal, donc le legs de 350.000 € a été reçu par la caisse des écoles. Ce legs étant destiné à Cherbourg-en-Cotentin, le conseil d'administration de la caisse des écoles a désiré que cette somme soit partagée sur l'ensemble de la commune nouvelle et que chaque enfant puisse en bénéficier à la faveur d'une action qu'il s'agissait de déterminer. Les « clubs langage » présentant un intérêt certain, il a été décidé par le conseil d'administration d'étendre ceux-ci en partant des quartiers prioritaires, sur tous les quartiers de veille active des autres communes déléguées puisque chacune comporte des quartiers de veille active, cela permettait d'assurer l'équité sur la mise en œuvre de l'action sur l'ensemble du territoire de Cherbourg-en-Cotentin.

C'est la raison d'être de cette évolution juridique de la caisse des écoles qui est soumise aujourd'hui. Donc, à compter du mois de janvier prochain, les enfants de l'école maternelle Le Bois à Querqueville, de l'école maternelle Bocher à Equeurdreville-Hainneville, de l'école Ravenel à Tourlaville et sur le quartier Beauséjour à La Glacière pourront bénéficier des « clubs langage ».

Benoit ARRIVÉ : C'est plutôt une bonne chose, à la fois l'extension de cette caisse des écoles et surtout le partage des 350.000 €. Nous pouvons avoir une pensée pour le donateur, Monsieur SAVOURÉ.

Sébastien FAGNEN : une fois cette action engagée sur Cherbourg-en-Cotentin, il s'agira de trouver une manière de lui rendre dignement hommage pour ce don particulièrement conséquent qu'il a fait à destination des enfants de notre ville.

Benoit ARRIVÉ : cette somme bénéficiera à l'ensemble des enfants de Cherbourg-en-Cotentin et pas uniquement aux enfants de Cherbourg-Octeville, ce qui est une bonne chose et qui correspond à la volonté de Monsieur SAVOURÉ.

Jean-Michel MAGHE : je suis tout à fait d'accord par rapport à cette proposition et je remercie Monsieur FAGNEN de ces explications. Lorsque j'avais lu, en première lecture, la délibération je l'avais trouvée un peu sèche et surtout j'aurais aimé que dans le corps de la délibération on puisse trouver ces explications et l'interface avec le projet éducatif du territoire (PEDT) ainsi que les limites avec le fonctionnement des coopératives scolaires qui elles aussi ont tendance à mener des actions, on aurait gagné à avoir une explication. L'éducation étant toujours une compétence déléguée des communes, il est important que les communes participent à cette organisation et à cette extension de la caisse des écoles.

Sébastien FAGNEN : c'est vrai que la délibération ne s'attache pas à expliciter l'usage du legs, ni son existence, c'est la raison pour laquelle la veille des conseils communaux, à la demande de Monique LORIMIER et de Anne AMBROIS, j'ai transmis une explication étayée de la raison d'être de la caisse des écoles et de cette extension. Cela va de soi que les communes déléguées sont d'ores et déjà associées puisque l'équipe de la réussite éducative nous permet l'examen de cette délibération. Je ne doute pas que Maryline HAIRON et Christian CATHERINE, qui siègent au conseil d'administration, et qui continueront à le faire, se joindront à moi pour les remercier du travail fourni. C'est une petite équipe qui réalise un travail considérable dans des conditions, humainement parlant, parfois difficiles au regard de l'accompagnement qu'elle apporte aux enfants.

Toujours est-il qu'elle a déjà pris l'attache des communes déléguées, via les directeurs de territoire, il y a deux semaines de cela pour qu'elles puissent mettre en place, auprès des écoles concernées, ces « clubs langage ».

Aujourd'hui il ne s'agit que d'étendre la caisse des écoles, avec pour ligne de mire, la mise en œuvre des « clubs langage », ensuite il appartiendra à celles et ceux qui présideront à la destinée de Cherbourg-en-Cotentin, dans un peu plus de 4 mois, de déterminer ce que devra être l'action de la caisse des écoles. Pour ce soir il est seulement demandé de changer son statut juridique et lui permettre d'œuvrer sur Cherbourg-en-Cotentin. Elle pourra mettre en œuvre le PESL, si d'aventure nous décidions qu'elle puisse porter quelques actions qui auraient été ciblées.

Benoit ARRIVÉ : un complément, Monsieur MAGHE, puisque les mots ont un sens, la question des affaires scolaires et de l'éducation n'est pas une compétence des communes déléguées, c'est une mission, je vous rappelle que les compétences sont exercées par la commune de Cherbourg-en-Cotentin. Quant à la réalité de l'aspect éducation, je crois que l'on a suffisamment travaillé durant ce mandat sur un certain nombre de sujets, y compris sur les fermetures ou les ouvertures de classes, avec un bon rayon d'action et de très bons résultats à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin, et cela à toujours été fait de concert avec les maires délégués et avec l'ensemble des adjoints à l'éducation.

17h31 Votants : **136**

Pour : **135** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

5 – FIXATION DU NOMBRE ET DÉSIGNATION DES MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ÉCOLES ÉTENDUE

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

Le comité d'administration est composé de représentants des membres élus de la commune, de sociétaires, de membres de droit et de personnalités désignées. Considérant le nouveau périmètre d'intervention de la caisse des écoles, il est proposé de fixer le nombre de membres à douze, le maire, président du comité, trois représentants du conseil municipal, quatre membres élus par les sociétaires et quatre membres de droit ou personnalités désignées, et parmi les membres de droit, le ou les inspecteurs de l'éducation nationale chargés des circonscriptions.

Le conseil municipal a fixé comme décrit ci-dessus le nombre de membres et a désigné Sébastien FAGNEN, Maryline HAIRON et Christian CATHERINE comme membres du comité d'administration de la caisse des écoles de Cherbourg-en-Cotentin.

Jean-Michel MAGHE : dans le droit fil de mon intervention précédente et complètement indépendamment des candidats qui pourront être présentés, (je ne mets pas en cause la qualité de leur travail) j'aurais aimé qu'il y ait un représentant de chaque commune déléguée dans cette caisse des écoles, même si c'est pour 4 mois. De ce fait je voterai contre.

Sébastien FAGNEN : comme j'ai eu l'occasion de te l'expliquer, il nous reste 4 mois, les missions principales exercées par la caisse des écoles s'axent surtout autour du programme de réussite éducative, c'est la raison pour laquelle nous vous proposons ces 3 noms, c'est pour assurer la continuité avec les membres déjà inscrits. On aura tout loisir de modifier les collèges, puisque c'est à égale répartition entre les différents collèges, cela aurait obligé nos partenaires et notamment les établissements éducatifs à renommer aussi d'autres personnes, donc pour l'instant nous assurons la continuité. Toutes les communes déléguées sont représentées dans le conseil d'administration de la caisse des écoles en la personne du Maire de Cherbourg-en-Cotentin, qui est le garant de la représentativité de nos 5 communes déléguées. Cela permettra d'assurer l'équité de traitement sur la mise en œuvre des clubs langage.

17h34 Votants : **136**

Pour : **115** Contre : **12** Abstentions : **9** NPPV : **0**

Sébastien FAGNEN : pour que vous puissiez avoir l'essentiel des informations sur la caisse des écoles, vous allez être destinataires dans quelques jours d'une présentation exhaustive, qui a été réalisée la semaine dernière par l'équipe de la caisse des écoles. Vous aurez de quoi répondre à l'ensemble de vos interrogations et vous informer sur le rôle fondamental que peut avoir une caisse des écoles, elle joue un rôle majeur à Cherbourg-Octeville depuis quelques années et je l'espère maintenant à Cherbourg-en-Cotentin.

6 – PRESQU'ÎLE HABITAT – RÉHABILITATION DE 96 LOGEMENTS SITUÉS SQUARE BRENNE SOLOGNE – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE – GARANTIE DE LA COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

Presqu'Île Habitat sollicite la garantie de la commune de Cherbourg-en-Cotentin à hauteur de 1.696.000 € dans le cadre de la réhabilitation de 96 logements situés sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville, square Brenne Sologne.

Le conseil municipal a accordé la garantie d'emprunt dans le cadre du prêt souscrit par Presqu'Île Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un montant total de 1.696.000 € et a autorisé Monsieur le Maire à signer avec Presqu'Île Habitat la convention de garantie d'emprunt.

17h35 Votants : **137**

Pour : **134** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

7 – PRESQU'ÎLE HABITAT – RÉHABILITATION DE 87 LOGEMENTS SITUÉS RUE DE BRETAGNE – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE – GARANTIE DE LA COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

Presqu'Île Habitat sollicite la garantie de la commune de Cherbourg-en-Cotentin à hauteur de 1.728.000 € dans le cadre de la réhabilitation de 87 logements situés sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville, au 1, 3, 5, 7, 9 et 11 rue de Bretagne.

Le conseil municipal a accordé la garantie d'emprunt dans le cadre du prêt souscrit par Presqu'Île Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un montant total de 1.728.000 € et a autorisé Monsieur le Maire à signer avec Presqu'Île Habitat la convention de garantie d'emprunt.

17h35 Votants : **137**

Pour : **137** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

8 – FINANCES COMMUNALES – TAXES ET PRODUITS IRRÉCOUVRABLES – ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Les créances irrécouvrables des taxes et produits correspondent aux titres émis par la collectivité, mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement. L'irrécouvrabilité des créances peut être soit temporaire, dans le cas des créances admises en non-valeur, soit définitive, dans le cas des créances éteintes.

Le conseil municipal a approuvé l'admission en non-valeur ou en créances éteintes des 18 listes couvrant les exercices de 2007 à 2019 qui concernent le budget principal, les budgets annexes du port de plaisance, des locations et prestations de service, du camping de la Saline et du creusement des fosses et a imputé les dépenses à la section de fonctionnement :

- du budget principal à la nature 6541 pour un montant de 82.825,96 € et à la nature 6542 pour un montant de 39.193,92 €,
- du budget annexe du port de plaisance à la nature 6541 pour un montant de 1.769,35 € et à la nature 6542 pour un montant de 1.562,93 €,
- du budget annexe locations et prestations de service à la nature 6541 pour un montant de 176 €,
- du budget annexe du camping de la Saline à la nature 6541 pour un montant de 647,88 €,
- du budget annexe du creusement des fosses à la nature 6541 pour un montant de 284 €.

Alain BRUNET : lors de conseils antérieurs on avait déjà signalé qu'il y avait beaucoup de créances non recouvrées, c'est aussi le cas entre 2007 et 2019, donc nous nous abstenons.

Benoit ARRIVÉ : je vous rappelle que le recouvrement est assuré par les services de l'État.

17h40 Votants : **137**

Pour : **114** Contre : **1** Abstentions : **22** NPPV : **0**

9 – DOMAINE PUBLIC NON CADASTRÉ – DÉCLASSEMENT ET VENTE AU PROFIT D'ACAIS RUE PETRUCCIANI – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA GLACERIE

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

Dans le cadre de l'aménagement de l'entrée vers la boutique de son ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail), l'ACAIS a sollicité la commune afin d'acquérir une emprise de terrain de 283 m² environ, située le long de la rue Michel Petrucciani, derrière l'arrêt de bus. Cette acquisition permettrait à l'association un accès facilité à leur établissement et une meilleure visibilité de l'espace de vente qui y est intégré.

Cette emprise, qui ne présente pas d'intérêt à conservation par la collectivité, n'était pas utilisée, représentant seulement une charge d'entretien, et a donc fait l'objet d'un arrêté du Maire en date du 4 octobre 2019 pour interdire son accès, matérialisé sur place par la pose de barrières.

Le pôle d'évaluation de la Direction Immobilière de l'État a évalué ce bien à 6 € le m².

Le conseil municipal :

- a acté formellement le déclassement de cette emprise désaffectée à soustraire du domaine public non cadastré, située rue Michel Petrucciani, sur la commune déléguée de La Glacerie, pour une superficie d'environ 283 m², surface à parfaire par document d'arpentage,
- a approuvé la vente de cette emprise au profit de l'association ACAIS, au prix net vendeur de 6 € par mètre carré
- a autorisé l'acquéreur à déposer dès à présent toute demande d'autorisation d'urbanisme sur le bien vendu
- a autorisé l'acquéreur, après obtention par ce dernier des autorisations d'urbanisme nécessaires, à prendre jouissance anticipée des lieux, dès avant la régularisation de l'acte authentique de vente, et à démarrer les travaux nécessaires
- a autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte authentique contenant vente et création de servitudes et tout avant-contrat nécessaire.

17h41 Votants : **137**

Pour : **135** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

10 – OPÉRATIONS FONCIÈRES POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC « LES JARDINS DE L'AGORA » - COMMUNE DÉLÉGUÉE D'EOUEURDEVILLE-HAINNEVILLE

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

Les travaux d'aménagement de la chambre 4, qui doivent débuter fin janvier 2020, consistent en l'aménagement des parcelles actuellement cadastrées section 173 BZ n°54 et 58, appartenant actuellement à l'EPF Normandie, pour une surface totale de 9.763 m². La commune doit acquérir au préalable auprès de l'EPFN les parcelles concernées aux conditions fixées par le Programme d'Actions Foncières, pour ensuite les revendre à l'aménageur, au prix de 3,65 €/m² HT.

Pour rappel, l'EPFN rétrocède les biens à la collectivité au coût brut d'acquisition, majoré des frais divers de portage, soit un montant total de 46.007,17 € HT. Le prix total de revente à NORMANDIE AMÉNAGEMENT (concessionnaire) est donc estimé à 35.634,95 € HT. Le Pôle d'Évaluation Domaniale a précisé que le prix de 3,65 € le m² est compatible avec la valeur vénale du bien.

Le conseil municipal a autorisé :

- le rachat auprès de l'EPF Normandie des parcelles cadastrées 173 BZ n°54 et 58 nécessaires à l'aménagement de la chambre 4 de la ZAC « Les Jardins de l'Agora » aux prix et conditions fixés au contrat, soit un montant total de 46.007,17 € HT,
- la vente des parcelles à Normandie Aménagement au prix de 3,65 €/m², soit un total de 35.634,95 €,
- Monsieur le Maire à signer les actes authentiques d'acquisition et de vente et toutes leurs annexes.

17h43 Votants : **137**

Pour : **131** Contre : **0** Abstentions : **6** NPPV : **0**

11 – ACCOMPAGNEMENT DES RAVALEMENTS DE FAÇADES – ATTRIBUTIONS D'AIDES SUITE À LA RÉALISATION DES TRAVAUX

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

La commune déléguée de Cherbourg-Octeville accorde, depuis le 1^{er} septembre 2015, une aide au ravalement de façade, visibles de la voie publique, sous forme de subvention. Le règlement d'attribution d'aide s'applique pour les demandes déposées jusqu'au 31 décembre 2018.

Dans le cadre de l'harmonisation des politiques publiques de la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin, le dispositif a été élargi à toutes les zones UA du territoire de la commune, modifiant le règlement d'attribution qui prend en compte les demandes déposées à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le conseil municipal est invité à attribuer les subventions à 8 propriétaires pour un montant total de 6.224,88 €.

Benoit ARRIVÉ : je voulais vous rappeler que c'est un engagement que nous avons pris, que historiquement cette aide n'existait que sur Cherbourg-Octeville et que nous l'avons étendue à tout Cherbourg-en-Cotentin. On compte sur les médias présents pour en faire la promotion pour que les habitants de Cherbourg-en-Cotentin puissent profiter de cette aide financière.

17h45 Votants : **138**

Pour : **135** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

12 – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Rapporteur : Annick GODEFROY

A la suite du départ définitif d'agents de la collectivité (pour raisons de retraite, mutation, ...), un certain nombre de procédures de recrutement sont en cours et d'autres seront lancées dans les semaines et mois à venir afin de pourvoir les postes devenus vacants.

Toutefois, dans l'attente de la mise en œuvre de ces procédures de recrutement, il apparaît nécessaire de recourir à des agents contractuels afin de pouvoir continuer à assurer le service public dans de bonnes conditions.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à recruter, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, 2 agents contractuels : un médiateur numérique sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville et un agent en charge de la restauration scolaire sur la commune déléguée d'Équeurdreville-Hainneville et à signer les contrats correspondants en fonction des besoins des effectifs des services, renouvelables si nécessaire dans la limite d'un an sur une période de 18 mois.

17h47 Votants : **138**

Pour : **111** Contre : **0** Abstentions : **27** NPPV : **0**

13 – TABLEAU DE SUIVI DES EMPLOIS

Rapporteur : Annick GODEFROY

Au vu des évolutions organisationnelles, des départs définitifs et des décisions relatives au développement de carrière, il est proposé de modifier le tableau des emplois.

La modification porte sur la création d'un poste du cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux à temps complet sur le pôle de territoire de La Glacière

Le conseil municipal a adopté ces modifications à compter du 1^{er} décembre 2019.

17h48 Votants : **138**

Pour : **112** Contre : **0** Abstentions : **26** NPPV : **0**

14 – MODALITÉS D'ORGANISATION DES SCRUTINS

Rapporteur : Annick GODEFROY

La commune de Cherbourg-en-Cotentin est constituée de 66 bureaux de vote. L'organisation des élections est une mission régalienne de l'État confiée au Maire. C'est un processus administratif complexe, qui associe de nombreux acteurs, soumis à une obligation de résultat particulièrement lourde au regard de la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des institutions. L'organisation des élections mobilise un personnel nombreux.

Il convient de confirmer par voie de délibération les principes de 2017, le principe de compensation proposé est la rémunération, mais il est possible de bénéficier d'une récupération. Lorsque le scrutin compte 2 tours, la récupération d'un seul tour est autorisée afin de ne pas mettre en difficulté le fonctionnement du service d'où est issu l'agent volontaire.

La compensation est fonction de la mission effectuée. Tout agent qui se trouve confronté à la même mission est traité de la même façon, peu importe son grade et son indice. La base de rémunération serait de 270 € brut par jour de scrutin pour l'agent de bureau de vote, 300 € brut par jour de scrutin pour le secrétaire, 330 € brut par jour de scrutin pour l'organisateur des élections et une récupération de 26 heures pour le rôle de secrétaire et de 22 heures pour celui d'agent de bureau de vote.

Le conseil municipal a confirmé les modalités de participation, a autorisé la participation d'agents publics appartenant à un établissement public (ex : le CCAS) et a fixé les montants forfaitaires par tour de scrutin.

Alain BRUNET : vous indiquez des bases de rémunération pour l'agent de bureau de vote, le secrétaire et l'organisateur des élections, vous chiffrez cette base de rémunération, mais sera-t-elle garantie si vous ne connaissez pas l'enveloppe attribuée par l'État ?

Annick GODEFROY : oui, car si c'est voté par le conseil municipal nous sommes obligés d'appliquer la délibération.

17h54 Votants : **139**

Pour : **137** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

15 – ANTENNE RELAIS LIEU-DIT L'AVANT COUR – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE QUERQUEVILLE – TRANSFERT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC À LA SOCIÉTÉ ILIAD 7

Rapporteur : Nicolas VIVIER

Depuis 2011, la société Free Mobile, groupe ILIAD, bénéficie d'une convention d'occupation du domaine public, concernant l'implantation d'une station radioélectrique et d'équipements de communication électronique sur une parcelle, sise au lieu-dit l'Avant Cour, sur la commune déléguée de Querqueville.

Dans le cadre de la réorganisation de la gestion de son parc de sites mobiles, la société Free Mobile a informé la commune du transfert de son parc de sites à la société ILIAD 7. A compter du 1^{er} janvier 2020, la société ILIAD 7 viendra aux droits et obligations de la société Free Mobile et sera exclusivement responsable du paiement de la redevance perçue pour l'occupation du site sis rue de l'Avant Cour.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à intervenir à la signature de l'avenant n°1 à la convention conclue le 22 septembre 2011 avec la société Free Mobile afin de transférer l'occupation de la parcelle à la société ILIAD 7 pour permettre la continuité de l'exploitation du pylône.

17h55 Votants : **139**

Pour : **139** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

16 – ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE – GROUPEMENT DE COMMANDES CHERBOURG-EN-COTENTIN / CCAS DE CHERBOURG-EN-COTENTIN – CONSTITUTION DU GROUPEMENT – SIGNATURE DE LA CONVENTION – AUTORISATION

Rapporteur : Sylvie DELAUNAY

Dans le cadre des diverses missions et activités qu'exercent respectivement la commune et le CCAS, il est constaté de nombreux besoins similaires, et ce tant en termes de travaux que de fournitures et de services, c'est notamment le cas en matière de ressources humaines pour les prestations d'accompagnement psychologique.

La réponse à ces besoins nécessite la passation de contrats. Afin d'assurer leur conclusion dans des conditions satisfaisantes, des procédures de marchés publics sont mises en œuvre et il est donc envisagé la constitution d'un groupement de commandes entre la ville et le CCAS.

Le conseil municipal a adopté le principe du groupement de commandes entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin et le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin pour les prestations d'accompagnement psychologique et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande entre la commune et le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin.

Madame DELAUNAY (titulaire) et Monsieur BAUDIN (suppléant) sont désignés en tant que membres de la CAO du groupement.

17h57 Votants : **139**

Pour : **139** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

17 – FOURNITURES MÉCANIQUES ET PRESTATIONS DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN, LA MAINTENANCE ET LE CONTRÔLE DES VÉHICULES ET MATÉRIELS ROULANTS – GROUPEMENT DE COMMANDES – COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN / CCAS DE CHERBOURG-EN-COTENTIN / COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN – CONSTITUTION DU GROUPEMENT – SIGNATURE DE LA CONVENTION – AUTORISATION

Rapporteur : Sylvie DELAUNAY

Dans le cadre des diverses missions et activités qu'exercent respectivement la commune, le CCAS et la communauté d'agglomération Le Cotentin, il est constaté de nombreux besoins similaires, et ce tant en termes de travaux que de fournitures et de services, c'est notamment le cas pour les fournitures mécaniques (pièces, pneumatiques, lubrifiants,...), fournitures nécessaires à l'entretien du parc véhicules et matériels roulants et les prestations de services pour l'entretien, la maintenance et le contrôle des véhicules et matériels roulants.

La réponse à ces besoins nécessite la passation de contrats. Afin d'assurer leur conclusion dans des conditions satisfaisantes, des procédures de marchés publics sont mises en œuvre et il est donc envisagé la constitution d'un groupement de commandes entre la ville, le CCAS et la communauté d'agglomération.

Le conseil municipal a adopté le principe du groupement de commandes entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin, le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin et la communauté d'agglomération Le Cotentin pour les fournitures mécaniques (pièces, pneumatiques, lubrifiants,...) et les prestations de services pour l'entretien, la maintenance et le contrôle des véhicules et matériels roulants et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande entre la commune, le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin et la communauté d'agglomération Le Cotentin.

Madame DELAUNAY (titulaire) et Monsieur BAUDIN (suppléant) sont désignés en tant que membres de la CAO du groupement.

17h58 Votants : **139**

Pour : **139** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

18 – ADOPTION ET SIGNATURE DU NOUVEAU CONTRAT DE CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ ET LA FOURNITURE AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ en l'absence d'Arnaud CATHERINE

Benoit ARRIVÉ : je vais vous présenter cet exposé, en l'absence de Monsieur CATHERINE, sachant qu'il avait commencé à vous en parler lors du dernier conseil municipal. C'est un point important car il s'agit de l'adoption et de la signature du nouveau contrat de concession pour la distribution publique d'électricité et la fourniture au tarif réglementé de vente, je vais prendre le temps de vous détailler les choses pour que chacune et chacun d'entre vous connaisse le sujet.

Je voudrais d'ores et déjà remercier chaleureusement Arnaud CATHERINE pour le travail important qui a été fait, ce sont de nombreux mois de travail et de négociation avec ENEDIS et je voudrais aussi saluer les services qui ont construit cela, notamment Jean-Luc SIMON et Claire GARENEAUX, qui ont beaucoup travaillé sur ce dossier extrêmement compliqué, merci à toutes celles et ceux qui nous ont accompagnés sur ce contrat important.

Cherbourg-en-Cotentin a mené avec Enedis et EDF des négociations afin de s'accorder sur un nouveau contrat de concession pour la distribution publique d'électricité et la fourniture aux tarifs réglementés de vente sur le périmètre de la commune.

Les discussions engagées par Cherbourg-en-Cotentin avec Enedis et EDF ont été particulièrement longues à conduire et rendues difficiles, d'abord par l'attente du nouveau modèle de contrat de concession qui n'est finalement intervenu qu'en décembre 2017, ensuite par les points de désaccord entre la commune et Enedis. Ces points de négociation ont porté sur le choix et la durée du contrat et sur certaines adaptations locales souhaitées par Cherbourg-en-Cotentin. Il a été progressivement permis de faire une adaptation locale du contrat. Ces adaptations acceptées par Enedis font principalement l'objet de conventions spécifiques adossées au contrat.

Les négociations ont finalement permis d'aboutir à un équilibre global, garantissant, notamment pour la commune, la préservation de la mise à disposition des données de la concession, le bon niveau de qualité de l'électricité sur le périmètre de la concession, avec un engagement d'investissements, de la part d'Enedis, pour respecter ces engagements de qualité, les travaux conjoints de l'autorité concédante et du concessionnaire pour la mise en œuvre de la transition énergétique.

Considérant l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux du 24 octobre 2019, le conseil municipal a approuvé le contrat de concession pour la distribution publique d'électricité et la fourniture aux tarifs réglementés de vente, a approuvé les conventions spécifiques, entre Cherbourg-en-Cotentin et Enedis, liées au contrat de concession et a autorisé Monsieur le Maire à signer les actes ainsi approuvés et à les exécuter.

Jacques HUBERT : une remarque sur les travaux, vous avez parlé de difficultés de travaux et justement dans le rapport c'est marqué, les câbles CPI (papier imprégné), aussi bien en moyenne et basse tension, tous ces câbles-là sont situés dans le cœur de Cherbourg, c'est-à-dire dans les rues piétonnes. Effectivement ce seront des travaux très difficiles avec les commerces.

Je voudrais savoir le taux du déploiement du compteur Linky sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin.

Benoit ARRIVÉ : sur la première remarque sur les rues piétonnes, je crois qu'un jour il faudra que l'on s'intéresse à la remise en perspective des rues piétonnes et je pense que l'on en profitera à ce moment-là pour régler la question que vous évoquez.

Quant à la question sur Enedis, pour les compteurs Linky, c'est quasiment terminé sur Cherbourg-en-Cotentin. On ne va pas revenir sur un débat que nous avons déjà eu, une cinquantaine de gens étaient défavorables, mais tout est arrangé.

Richard DELESTRE : comme vous l'avez dit, ce dossier a été présenté en commission et bien sûr nous voterons cette délibération pour le renouvellement de la concession de distribution d'électricité avec Enedis, filiale EDF.

Cette présentation a mis en évidence des points positifs, mais dans un contexte de négociations âpres, pour la durée de la concession par exemple, des clauses de revoyure et de contrôle des investissements et une demande, que nous avons faite en conseil municipal, l'inclusion de l'étude du raccordement des navires de croisière à quai, ainsi que le prix du Kwh au tarif régulé. Cette discussion et ce renouvellement se font dans un contexte de lutte des agents de ces entreprises de l'énergie. Les énergies, électricité et gaz, sont des biens communs, nous nous opposons à toute privatisation des communs sachant que les usagers vont payer cette déréglementation du marché de l'énergie.

Par deux mouvements unitaires et très suivis, les agents ont réussi à repousser le projet « Hercule », les délégations ont été reçues par le cabinet de la présidence de la République qui a déclaré que ce projet n'était qu'une hypothèse de travail, différant son examen. C'est un premier succès, comme quoi les luttes ça paye, mais les menaces demeurent, le démantèlement de l'entreprise EDF production nucléaire d'un côté, par une véritable étatisation et le désengagement dans les filiales comme Enedis mobilisent les personnels. Pour nous c'est l'intérêt des usagers et des citoyens pour lequel nous devons être vigilants, pour ce projet qui prévoit de nationaliser les pertes et de privatiser les bénéfices, en soumettant à la commission de Bruxelles pour une concurrence libre et non faussée. On voit ce que cela donne pour les particuliers, le prix du Kwh augmentera et continuera d'augmenter si ce projet vient à bout. Nous appelons votre vigilance, à vous informer et à repousser des projets néfastes pour le plus grand nombre.

Benoit ARRIVÉ : je ne peux qu'aller dans votre sens sur le dossier « Hercule », j'avais reçu un certain nombre d'agents des groupes industriels et de ses filiales, on les avait assurés de notre soutien sur le fait que le projet du gouvernement sur cette questions de projet « Hercule », puisqu'il s'agit de scinder les activités, n'est pas bon, ni pour les salariés, ni pour le groupe industriel et ses filiales.

Je vous parlais tout à l'heure de France Urbaine, je fais partie des élus qui ont fait savoir au gouvernement que ce projet n'était pas bon. Pour l'instant les choses semblent un peu en stand-by, je ne sais pas si le gouvernement veut tempérer les choses, peut-être que certaines échéances les invitent à devenir raisonnables sur ce type de sujet, mais vous avez raison, Monsieur DELESTRE, il nous faudra continuer à être vigilants sur cette question et sur ce projet « Hercule ».

18h14 Votants : **139**

Pour : **138** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

Benoit ARRIVÉ : c'est voté à l'unanimité et je voulais vous en remercier, je le prends comme une reconnaissance de votre part du travail que nous avons pu mener, nationalement et localement, et du travail effectué par Arnaud CATHERINE et par l'ensemble des fonctionnaires qui ont suivi ce dossier. On continuera à vous tenir informés et à revenir régulièrement devant la commission des services publics locaux pour vous faire des points.

Je reviendrai vers vous, j'espère rapidement, sur la question du raccordement des bateaux à quai, c'est un vrai sujet, pour le développement de notre ville, en termes touristiques. Mais c'est aussi important que ce projet de raccordement à quai arrive rapidement pour concilier le développement touristique et économique du territoire avec les enjeux environnementaux auxquels nous sommes tous ici attachés.

19 – ASSOCIATION AMAC – ATELIER MUSICAL DES ARTISTES DU COTENTIN – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2020

Rapporteur : Catherine GENTILE

L'AMAC a pour vocation de proposer des cours de musique à ses adhérents, à partir de 6 ans : atelier collectif musical, découverte musicale, cours d'instruments et cours collectifs de chant. Depuis 2015, le soutien à l'association est encadré par une convention d'objectifs et de moyens.

Le conseil municipal, a approuvé le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2020, a autorisé Monsieur le Maire à signer cette convention et a autorisé le versement de la subvention de 21.720 €.

18h18 Votants : **139**

Pour : **137** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **1 (Pascal BRANTONNE)**

20 – DÉNOMINATION D'UNE VOIE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

Rapporteur : Hervé BURNOUF

Il est nécessaire de dénommer la voie située au droit du parc de la Roche Fauconnière, appelé aussi jardin Favier.

Le conseil municipal a dénommé cette voie « Rue du docteur Charles Favier ».

Benoit ARRIVÉ : j'en profite pour vous dire que nous continuons à travailler sur la remise en perspective de ce magnifique jardin, ce qui me permet de saluer le travail de Régine BESUELLE et de l'ensemble des équipes. Je voudrais aussi saluer le travail de l'association « la cité des plantes ». Vous le savez on a mobilisé à Cherbourg-en-Cotentin un peu plus de 300.000 € pour commencer à travailler sur cette remise en perspective, les travaux avancent bien. Je sais qu'un certain nombre d'entre vous on fait partie des visiteurs cette année, d'année en année le jardin va s'améliorer, on va aussi commencer progressivement à réintroduire un certain nombre de plantes qui avaient disparu et je pense que là aussi on va dans le bon sens.

C'est à la fois un enjeu environnemental, un enjeu patrimonial de Cherbourg-en-Cotentin et aussi un enjeu de notoriété du territoire car ce jardin est connu dans le monde entier, on a régulièrement des visiteurs de toute l'Europe, du monde entier et parfois d'illustres visiteurs qui viennent voir ce magnifique jardin. Je suis vraiment très heureux, que collectivement, on arrive à avancer autour de ce bel endroit.

Florence LE MONNYER : bien évidemment je me joins à vos propos concernant la qualité de ce jardin et son caractère exceptionnel avec une biodiversité assez remarquable. Néanmoins, nous serons quelques-uns et quelques-unes à nous abstenir pour cette délibération. Bien évidemment nous comprenons la logique du choix qui a été fait, c'est pourquoi nous ne voterons pas contre. Même si nous avons déjà dénommé plusieurs rues avec des noms de femmes, notamment la ZAC de Grimesnil, les choix que nous faisons ne nous permettrons pas d'atteindre une répartition paritaire dans un délai raisonnable.

Notre position sur cette délibération est un principe que nous souhaitons mettre en avant, c'est-à-dire de réduire l'écart entre les dénominations des lieux publics avec des noms masculins ou des noms féminins.

J'en profite pour exprimer un souhait, nous avons récemment honoré la mémoire de Michel LEGRAND en nommant la passerelle, là-aussi les raisons de ce choix paraissent évidentes, tout comme notre ville se devait de donner le nom de Jacques DEMY à un lieu de notre ville. Par contre, si vous avez bien écouté Masha MÉRIL quand elle est venue lors de l'inauguration de la passerelle, vous avez sans doute noté que c'est Agnès VARDA qui a permis la rencontre du réalisateur et du compositeur du film les « Parapluies de Cherbourg », elle a donc ainsi contribué, elle aussi, à l'élaboration de ce film qui nous a permis de rendre mondialement connu le nom de notre ville, pourtant elle ne figure pas sur l'affiche.

Je souhaiterais donc que nous réfléchissions à un lieu que l'on pourrait dénommer du nom de cette grande réalisatrice qu'est Agnès VARDA.

Benoit ARRIVÉ : autant je partage la seconde partie de votre intervention, sur Agnès VARDA, cela fait partie des choses auxquelles il faut penser, autant la première partie j'ai un peu du mal à saisir le sens de l'intervention. Vous l'avez compris on est tout près du jardin Favier et donc la logique, et la volonté de la famille, c'est de donner son nom à la rue qui permet d'arriver au jardin.

18h24 Votants : **139**

Pour : **131** Contre : **0** Abstentions : **8** NPPV : **0**

21 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « CULTUR'ELLES » POUR LA PROGRAMMATION CULTURELLE DU FESTIVAL « FEMMES DANS LA VILLE 2020 » - AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ en l'absence de Frédéric BASTIAN

Le festival « Femmes dans la Ville » est coordonné par la commune de Cherbourg-en-Cotentin. Cependant, la programmation culturelle reste délicate à établir et l'association « Cultur'Elles » a fait part de son souhait de définir et d'organiser cet aspect de la manifestation. La programmation culturelle telle qu'envisagée par l'association comprend la production du spectacle d'ouverture, la programmation amateurs et la programmation grand public.

L'association demeure souveraine dans le choix de la programmation grand public. Pour soutenir l'association et permettre le rayonnement du festival « Femmes dans la Ville », la commune de Cherbourg-en-Cotentin versera à l'association une subvention de 24.500 euros. Par ailleurs, la commune pourra, en cas de déficit global de l'opération et sur présentation expresse des pièces comptables verser une subvention exceptionnelle du montant du déficit, sans que celle-ci puisse dépasser 4.000 euros.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association « Cultur'elles ».

Sébastien FAGNEN : Je voudrais adresser un petit mot de remerciement à Mélanie, qui au bout de 5 années quitte la présidence de l'association tout en demeurant au sein de celle-ci. Je souhaite bon courage à Catherine TISSOT, la nouvelle présidente de l'association Cultur'elles.

18h27 Votants : **139**

Pour : **137** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

22 – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR ACCUEILLIR LES « FITDAY'S » - AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ en l'absence de Frédéric BASTIAN

Les FitDays, le triathlon pour tous, propose à 40 villes étapes en France de donner aux enfants et aux parents le goût de se mettre à l'activité physique et les inciter à adopter de bonnes habitudes alimentaires pour lutter contre la sédentarité et l'obésité.

Cet évènementiel, qui s'est déjà déroulé en 2019, a accueilli 646 enfants des différentes écoles de Cherbourg-en-Cotentin. Devant la satisfaction des équipes enseignantes et l'impact de cette action sur la prise de conscience de l'importance de l'activité physique et des messages associés, l'association en charge de cet évènement propose de revenir le mardi 26 mai 2020, toujours à la plage verte.

Cet évènement d'ampleur ne demande à la commune qu'une participation financière de 4.300 € sur les 40.000 € de coût d'une étape.

Le conseil municipal a adopté la convention relative à l'organisation des « FitDay's » entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin et l'association TIGRE organisatrice de l'évènement et a autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention.

18h31 Votants : **139**

Pour : **138** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **1** (Jean-Marc HENNEBAUT)

23 – DEMANDE D'INSCRIPTION DE TRAVAUX D'INTÉRÊT GÉNÉRAL PAR UNE COLLECTIVITÉ PUBLIQUE

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ en l'absence de Frédéric BASTIAN

L'assemblée plénière du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), réunie le 20 mai 2019, a défini comme prioritaire l'harmonisation et le déploiement de l'accueil de personnes condamnées à un Travail d'Intérêt Général au sein de la commune. C'est pourquoi la commune de Cherbourg-en-Cotentin a procédé à une nouvelle demande d'inscription de travaux d'intérêt général auprès du Tribunal de Grande Instance de la Manche. A ce jour, 2 directions et 2 services ont donné leur accord pour accueillir des personnes condamnées à des Travaux d'Intérêt Général.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la demande d'inscription de travaux d'intérêt général par une collectivité publique et à signer tout document s'y rapportant.

18h33 Votants : **139**

Pour : **135** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

24 – PORT DE PLAISANCE – TARIFICATION 2020

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ en l'absence de Michel LOUISET

Le conseil municipal a adopté les nouveaux tarifs et les nouvelles modalités du port de plaisance, pour l'exercice 2020.

18h35 Votants : **139**

Pour : **136** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

25 – MODIFICATION DU CONTRAT D'OCCUPATION D'UN POSTE D'AMARRAGE AU PORT CHANTEREYNE

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ en l'absence de Michel LOUISET

Sur les 1.600 anneaux du port de plaisance, 1.380 sont dévolus aux bateaux stationnant à l'année, dans le cadre d'un contrat d'occupation annuel. Il est apparu nécessaire de faire évoluer certaines dispositions de ce contrat, afin de les clarifier et les actualiser au regard de l'évolution du fonctionnement du port.

Le conseil municipal a approuvé les nouvelles dispositions du contrat d'occupation d'un poste d'amarrage au port de plaisance Chantereyne (en annexe).

18h36 Votants : **139**

Pour : **137** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

26 – RELATIONS INTERNATIONALES – APPELS À PROJETS INTERNATIONAUX – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Anna PIC

Dans le cadre de l'appel à projets internationaux associatifs 2019, neuf projets ont été reçus et 7 ont été retenus, deux actions de solidarité internationale, un projet de sensibilisation à l'international et quatre projets d'échanges associatifs.

Le conseil municipal a autorisé le versement de 2.000 € à l'association France Palestine Nord Cotentin, 3.000 € à l'association Teranga, 3.000 € à la Maison Pour Tous Léo Lagrange, 2.248 € à l'association Chœur la Cotontaine, 670 € au Club de Kayak de mer du nord Cotentin et 3.500 € à l'association du Club Gymnique Cherbourgeois.

Frédéric LEQUILBEC : je voulais intervenir sur cette délibération, plutôt en termes de support, en droit de suite par rapport à une de mes précédentes interventions. Bien évidemment le soutien international de la ville est incontestable sur certaines associations qui ont montré le bénéfice qu'elles pouvaient apporter à d'autres pays. Je reviens juste sur notre discussion de la dernière fois sur le soutien au peuple Kurde. Je vous ai proposé que la ville soutienne concrètement et financièrement une action humanitaire vers les Kurdes, je voulais savoir où vous en étiez de cette réflexion-là ? Comme je vous le disais la dernière fois, voter des intentions et des vœux c'est bien sympathique, mais cela ne change pas la vie des gens. Comment, concrètement, vous envisagez un soutien au peuple Kurde ?

Anna PIC : lorsqu'un certain nombre d'évènements internationaux se présentent, les réseaux et associations, dont la collectivité est membre, font appel aux dons ou à différentes actions. A ce jour, nous n'avons pas reçu d'informations sur un fonds à destination du peuple Kurde. Néanmoins, nous avons commencé à travailler pour savoir à quel fonds nous pourrions verser, un fonds qui soit reconnu et par les réseaux des collectivités locales et par le Ministère des Affaires Étrangères.

Ralph LEJAMTEL : puisque Monsieur LEQUILBEC propose un droit de suite, je vais prendre le mien. D'abord les intentions cela ne change peut-être pas la vie des gens mais ne pas avoir d'intentions du tout par rapport aux malheurs du monde, cela ne le change pas non plus.

Je trouve que la situation internationale est quand même préoccupante, en revanche on voit que dans un certain nombre d'endroits, un certain nombre de peuples se mobilisent par rapport à des décisions et des gouvernements qui sont de plus en plus autoritaires, donc l'échelle sur laquelle on a quand même le droit de poser un regard, de poser une réflexion, dès lors que cette réflexion donne lieu à un débat contradictoire, quand on place cela à l'échelle du globe, on ne prétend pas du tout se positionner à une quelconque hauteur ou se mettre dans une verticalité.

La question Kurde demeure une question tout à fait complexe et vis-à-vis de laquelle on peut quand même faire part, dans un conseil municipal, d'une forme de soutien, d'une forme d'inquiétude, d'une forme de compassion. On peut aussi remarquer que les Kurdes, par rapport à ce qu'ont été ces manifestations de solidarité, on fait part du fait que cela a permis que ce sujet ne soit pas laissé de côté, cela a permis qu'il y ait quand même des pressions d'ordre diplomatique et puis cela n'a pas été perçu comme une intrusion où comme des personnes qui de l'extérieur prétendaient faire une forme d'ingérence.

Je partage le propos de Monsieur LEQUILBEC sur la nécessité d'avoir une mise en œuvre concrète de solidarité, mais de mettre à l'ordre du jour d'un conseil municipal, quand il y a des conflits de cet ordre, une discussion, je ne vois vraiment pas où est le problème.

Frédéric LEQUILBEC : effectivement Monsieur LEJAMTEL, il n'y a pas de problème, mais on essaye dans un conseil municipal de faire du concret. On peut effectivement évoquer tous les débats internationaux, vous pourriez vous indigner sur la situation en Bolivie, mais je pense que vous ne le faites pas. On peut débattre de tout, mais mon propos de la dernière fois, qui vous a indigné, était bien celui de l'efficacité et du fait de rendre concret un soutien. Dans une situation complexe, on ne peut pas distribuer de l'argent à des organisations qui ne seraient pas reconnues et pas légitimes. Je prends acte de la position de la ville et je l'en félicite car c'est la voie pour aller soutenir concrètement le peuple Kurde.

Benoit ARRIVÉ : Monsieur LEJAMTEL, je vous redonne la parole et après je vous propose que l'on arrête-là.

Ralph LEJAMTEL : D'abord, Monsieur LEQUILBEC, je vous rappelle que moi je travaille dans un établissement dans lequel il y a des élèves de beaucoup de nationalités et qu'effectivement on peut parfois être touché par un certain nombre de situations et j'en vis au quotidien dans mon exercice professionnel. Ça peut être le cas sur la question Kurde, votre petite remarque sur la Bolivie, bien sûr que c'est une situation qui me touche, comme vous, il y a quand même une femme qui s'est fait mettre à la porte de chez elle par une milice d'extrême droite, vous croyez que cela ne me touche pas.

Le mur est tombé, Monsieur LEQUILBEC, vous avez des remarques qui me semblent très datées et très provocantes, il va falloir resituer la manière dont vous intervenez. Vous avez un sourire, vous êtes content, car je sors un peu de mes gonds, c'est bien, vous avez gagné. Je le fais en conscience et en maîtrisant tout à fait ce que je vous dis.

Je trouve tout à fait scandaleux de dire, que sous prétexte qu'il y aurait des conflits partout à l'échelle du globe, on ne pourrait même pas proposer d'intervention sur une parce qu'on ne le fait pas sur tout. Votre remarque sur la Bolivie je ne la comprends pas du tout, parce que dès lors qu'il y a une telle instabilité, qui fait que des personnes, soit par leur mandat, soit par leur origine, soit par leur genre sont victimes de violences comme on le voit partout en ce moment, comment voulez-vous que l'on ne soient pas sensibles à cela.

Il n'y a qu'une feuille de papier à cigarette entre ce que l'on dit, l'un et l'autre, et je ne vois pas pourquoi vous insistez d'une manière lourde sur ce que seraient mes intentions politiques.

Benoit ARRIVÉ : Madame PIC pour une précision et après on passe au vote.

Anna PIC : pour revenir sur l'action extérieure des collectivités locales, elle est encadrée, et si effectivement le fait de financer des fonds reconnus est un des modes d'action, les pressions diplomatiques sont aussi un mode d'action possible pour les collectivités locales, nous avons pu le faire quelquefois, nous le faisons par le biais de ces réseaux organisés et le Ministère des Affaires Étrangères soutient et écoute les collectivités locales, aussi dans l'action extérieure. Les deux choses ne s'opposent pas, le Ministère des Affaires Étrangères et la diplomatie française ayant par ailleurs toutefois insisté sur un niveau international sur la situation, les collectivités locales ont pu prendre leur part dans ce message par le biais des associations et réseaux.

18h45 Votants : **139**

Pour : **125** Contre : **0** Abstentions : **14** NPPV : **0**

27 – SOUTIEN À LA BRÈCHE, PÔLE NATIONAL DES ARTS DU CIRQUE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN POUR LA MISE EN ŒUVRE DU TEMPS FORT CIRQUE AUSTRALIEN

Rapporteur : Anna PIC

Dans le cadre des accords de partenariat conclus entre les villes de Cherbourg-en-Cotentin et de Port Adelaide Enfield, il est convenu de développer des actions culturelles entre les deux territoires. Un week end temps fort sur le cirque australien est organisé du jeudi 12 mars au samedi 14 mars 2020. Trois spectacles de cirque australien dans trois lieux sont programmés. Aux trois spectacles s'ajouteront des temps de convivialité autour de l'Australie et des rencontres autour de la littérature australienne.

Le conseil municipal a autorisé le versement d'une subvention exceptionnelle de 10.000 € à la Brèche, pôle national des arts du cirque, pour la mise en œuvre du temps fort australien en mars 2020.

Sophie CORPEL : Je voudrais dire qu'il y a un peu de dysfonctionnements, pour les associations « relations internationales » il y a 14.000 € et là, uniquement pour l'Australie on est à 10.000 €. Je trouve qu'il y a une façon de faire différente entre les associations. On donne beaucoup d'argent pour le partenariat avec l'Australie et beaucoup moins pour les autres associations.

Anna PIC : Les 14.000 € c'est un reliquat de l'enveloppe de subvention aux associations qui est presque trois fois supérieure. En fait, ce n'est pas 14.000 € en tout, c'est le deuxième appel à projets, c'est-à-dire le reliquat de fin d'année. Par ailleurs, la ligne de coopération est une ligne séparée des subventions et appels à projets, que cela soit pour les associations ou l'éducation nationale. C'est une ligne à part, puisqu'il existe dans le budget des relations internationales une ligne pour la coopération avec le Sénégal et avec l'Australie.

18h48 Votants : **139**

Pour : **132** Contre : **0** Abstentions : **7** NPPV : **0**

28 – MISE EN PLACE DE SERVICES CIVIQUES DANS LE CADRE DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE AVEC COUBALAN (SÉNÉGAL)

Rapporteur : Anna PIC

Dans le cadre de la coopération décentralisée entre Cherbourg-en-Cotentin et Coubalan (Sénégal), plusieurs projets ont été mis en œuvre dans les domaines de l'eau et de l'agriculture familiale. Pour développer ces projets en impliquant les populations et les acteurs locaux, il a été envisagé de recourir à un binôme de services civiques.

Il est envisagé que la ville prenne en charge les deux services civiques, en lien avec la communauté d'agglomération Le Cotentin, engagée dans le projet d'adduction d'eau potable dans la même zone géographique.

La mission de service civique est prévue sur 8 mois, avec une mission de trois à quatre mois sur place au Sénégal. Le recrutement de ces deux services civiques à l'international implique la prise en charge de frais complémentaires par rapport à l'indemnité versée par l'État, afin de couvrir les frais spécifiques à la mission à l'étranger.

Le conseil municipal a autorisé le versement d'une indemnité bonifiée aux services civiques et la prise en charge des dépenses liées à la mission à l'international, montant global évalué à 10.000 €.

18h51 Votants : **139**

Pour : **136** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

29 – MOTION – POUR UN SERVICE DE QUALITÉ, NOUS NOUS OPPOSONS À LA FERMETURE D'UN GUICHET À LA GARE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

Benoit ARRIVÉ : Un courrier, que j'ai souhaité faire co-signer par l'ensemble des maires délégués, va partir à la direction de la SNCF. Nous avons souhaité présenter une motion, dans la continuité de l'action, qui est déjà la nôtre depuis plusieurs semaines et dans la continuité d'une pétition qui avait été initiée par Sébastien FAGNEN. Nous avons depuis continué à échanger avec la direction, continué à échanger avec les personnels de la SNCF, qui aujourd'hui travaillent dans des conditions difficiles, continué à échanger avec les utilisateurs, les associations de défense de la ligne Paris/Cherbourg et aussi à échanger au quotidien avec les habitants qui en ont « ras le bol » de cette situation.

La motion, je me permets de vous la présenter. Nous avons pris l'engagement auprès des syndicats de la présenter car ce combat nous paraît juste, comme j'ai eu l'occasion de le redire dernièrement à la direction de cette entreprise.

La direction régionale de SNCF Mobilités prévoit la fermeture du deuxième guichet de la gare de Cherbourg-en-Cotentin. Initialement prévue le 1er novembre dernier, la fermeture a été reportée au 1er décembre prochain grâce à l'action des organisations syndicales au sein du CSE.

Cette décision, non concertée, serait lourde de conséquence. Il en va de la qualité du service en gare, dans un contexte déjà particulièrement tendu que les élus locaux et nationaux, les salariés et les organisations syndicales de la SNCF, les associations d'usagers ne cessent de regretter. Les conditions ferroviaires en Normandie poursuivent leur lente dégradation dont la ligne Paris-Caen-Cherbourg est le triste symbole ; les trains accumulent déjà 545 heures de retard en 2019.

Cherbourg-en-Cotentin est la 4ème ville de la région Normandie, la 1ère du département de la Manche. Nous subissons au quotidien les avaries d'une ligne ferroviaire à bout de souffle ; notre attractivité en pâtit considérablement. La nouvelle croissance économique de notre ville nécessite un développement des services aux usagers, non une régression injuste et injustifiable.

En mettant en œuvre cette décision unilatérale, la SNCF affaiblirait la presque île du Cotentin et nous infligerait une double peine. Un choix en totale contradiction avec les récentes déclarations du nouveau Président de la SNCF, Jean-Pierre Farandou.

Le successeur de Guillaume Pépy a affirmé au JDD le 2 novembre dernier, à la suite de sa prise de fonction : « Je vais donner la consigne qu'au plus tard à l'été prochain la durée maximale des queues aux guichets ne dépasse plus trente minutes. Cela veut dire que j'accepte que l'on mette plus de personnel au guichet. Il n'y a pas de magie. ». Nous espérons que les nouvelles directives du Président de la SNCF seront au plus vite entendues et respectées.

Files d'attente à n'en plus finir, bornes libre-service en panne, digitalisation erratique. Nous ne pouvons donc accepter ce nouveau recul. Le service public ferroviaire nécessite le maintien d'un accueil physique de qualité, au plus près des usagers. La croissance progressive des services numériques ne peut se réaliser au détriment des accueils physiques. Une volonté d'autant plus regrettable à l'heure où nombre de nos concitoyens, toutes générations confondues, connaissent des difficultés dans l'usage des outils numériques.

Les élus du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin demandent à la direction régionale de SNCF Mobilités le maintien des trois postes de salariés et du deuxième guichet en gare de Cherbourg-en-Cotentin.

Benoit ARRIVÉ : Je vous précise quel est l'enjeu, avec un seul guichet vous aurez un certain nombre d'usagers du train qui monteront sans avoir pu résoudre leur problématique de billet, et donc cela amène une tension durant le voyage. C'est quelque chose que les contrôleurs nous ont fait remonter. Il faut bien comprendre que cette question de guichet dégrade les conditions d'accès au train et dégradent ensuite le voyage, qui sur notre ligne est parfois déjà suffisamment problématique.

On prend au mot le nouveau Président de la SNCF et on lui demande de donner des directives pour que ce projet ne se fasse pas et que l'on revienne à une situation normale, à une situation qui corresponde à nos besoins, qui corresponde au dynamisme économique de la ville de Cherbourg-en-Cotentin, aux attentes de ces 83.000 habitants et qui corresponde à ce qui va se passer. Vous savez que demain nous aurons plus de trains au départ de Cherbourg pour aller soit à Caen, soit à Paris et qu'il est inconcevable que l'on passe de deux à un guichet pour l'ensemble des raisons que je viens d'évoquer.

Nicolas VIVIER : la motion qui vient d'être proposée est intéressante et je la partage, même si je trouve que 30 minutes d'attente au guichet c'est déjà trop long. Au-delà des conclusions, c'est normal qu'au conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin on se batte sur ce genre de question, de façon générale c'est la question du service public, de ce que l'on veut en faire, des objectifs qu'on lui donne, qui est posée. Clairement, cela fait des années que la SNCF est laissée sans objectifs clairs, il semble que la détérioration du service ne soit pas pour déplaire à tout le monde, quelque part cela crée aussi un mécontentement qui nuit à la qualité du service public. Derrière cela, il y a la perception du service public, des enjeux environnementaux, on a tous autour de nous des gens qui disent : « je ne vais pas prendre le train, je vais prendre la voiture », ou un Blablacar, car aller à Caen en Blablacar c'est moins cher et il y a plus de départs. Donc, il faut se poser la question de ce que l'on veut faire. De façon générale c'est une forme d'écœurement de ce que l'on fait de cette belle entreprise qu'est la SNCF.

Jean-Marie LINCHENEAU : je m'inscris aussi dans cette demande, en faisant remarquer au conseil municipal que c'est à la proximité que l'on touche. Chaque fois que l'on supprime un bureau de poste, un guichet à la gare, une perception,... c'est à la proximité que l'on touche. Quand on touche à la proximité, on touche à la démocratie et il faut en être intimement convaincu. Je crois que c'est un combat que l'on doit avoir, à l'échelon national comme à l'échelon communal.

Jean-Michel MAGHE : je souscris à ce que dit Jean-Marie. En tant qu'usager des guichets et des trains, en tant que maire délégué, en tant que membre de l'association « Bouge ton train », association d'élus pour défendre la ligne, en tant que signataire de la pétition qu'avait lancée Sébastien Fagnen, je signe des deux mains.

Je pense qu'il faut vraiment que l'on défende notre gare, elle n'a pas un impact uniquement sur Cherbourg-en-Cotentin, il serait de bon ton que l'on pousse cette motion jusqu'au niveau de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin et que nos amis maires et conseillers communautaires puissent aussi défendre les guichets de la gare de Cherbourg.

David MARGUERITTE : on arrive dans une période où des associations électoralistes ou purement opportunes peuvent dire les choses, alors qu'elles sont purement composées d'élus, je ne peux pas m'empêcher d'intervenir là-dessus. La région Normandie, comme vous le savez, consulte les associations réelles d'usagers, pas les cartels d'élus qui sont en campagne électorale, depuis maintenant deux ans et demi, c'est une consultation qui aboutit le 1^{er} janvier prochain, avec une grille horaire comme jamais, vous l'avez dit Monsieur le Maire, il y aura plus de trains, il y aura des trains qui partiront plus tôt, des trains qui arriveront plus tard, et c'est dans la concertation concrète que l'on a obtenu cela.

La plupart des associations d'usagers, en tout cas sur le Paris/Caen/Cherbourg, ont clairement salué le travail qui a été mené. Je rappelle que dès 2016 la région Normandie a choisi de voter un grand plan qui a été un plan de prise de contrôle des trains inter-cités, elle a choisi de prendre des risques puisque le pire des risques était de ne pas en prendre, elle a choisi de ne pas être dans le commentaire et la contemplation. Ce sera effectif le 1^{er} janvier prochain, nous aurons des rames de train neuves, qui étaient attendues par les usagers depuis des années, parce que les trains étaient hors d'âge et nous avons voulu agir concrètement. Donc, le 1^{er} janvier prochain, il y aura une grille nouvelle, des trains nouveaux et en effet pour cela, je souscris à cette motion, parce qu'il faut qu'il y ait des guichets qui soient opérationnels. Il faut faire la part des choses, il y a des gares où il y a parfois un ou deux usagers par heure, donc il faut trouver des solutions alternatives et c'est ce que nous avons fait dans certaines gares, pour que la qualité du service public soit rendue, en même temps que les conditions humaines de travail soient réalisées.

On ne peut pas se satisfaire d'avoir des agents au guichet qui ne reçoivent plus d'usagers, ce qui a été le cas dans certaines gares, ce n'est évidemment pas le cas à la gare de Cherbourg.

Je ne peux que souscrire, mais je voulais souscrire en disant quand même que la campagne électorale qui s'ouvre n'autorise pas à dire tout et agiter tous les leviers, dont personne n'est dupe, et les associations purement opportunes et électoralistes dont il vient d'être fait mention.

Benoit ARRIVÉ : Merci de votre précision, nous avons tous compris que vous n'avez pas prévu d'adhérer à l'association « Bouge ton train », c'est clair maintenant.

Ralph LEJAMTEL : Je voudrais aussi ajouter une précision sur les cheminots, qui ont le sens du service public et qui ont le sens de la sécurité des voyageurs. C'est une profession qui a mis en place durant la seconde guerre mondiale la seule grève insurrectionnelle en France. Les cheminots se sont mis en grève dernièrement, en utilisant le droit de retrait, pour des raisons de sécurité, car il y a très peu de personnes en réalité dans les trains. Dans le cas de l'accident qui a eu lieu, un conducteur s'est retrouvé tout seul et donc, à cette occasion, de manière coordonnée et dans l'urgence, et surtout dans le souci de préserver la sécurité des passagers, ils ont utilisé leur droit de retrait. Je voulais mettre à profit ce conseil municipal et la conversation que nous avons pour dire que ce qu'ils ont fait-là est bien mais ils se sont un peu fait lyncher sur le plan médiatique. Je pense que l'on peut comprendre que c'est une profession qui sans arrêt a été mise à l'index par rapport à son statut, par rapport à sa retraite, cette profession garde la culture de l'accueil, la culture de la sécurité.

Ce sont des savoirs faire qui sont en train d'être mise en difficulté par des décisions successives qui désorganisent et qui visent à casser l'unité de cette entreprise et la solidarité que continuent d'exercer les cheminots. C'est une profession très intégrée, qui a une histoire et c'est écoeurant de ne pas s'appuyer sur ces savoirs faire, de ne pas s'appuyer sur cette culture professionnelle et de continuer à prendre des décisions à l'emporte-pièce, qui sont des décisions non seulement technocratiques mais surtout qui sont des décisions dangereuses. Ce que les cheminots ont fait il y a quelques semaines, même si c'était au moment des vacances, ce n'était pas un coup politique, c'était vraiment pour des raisons de sécurité.

Ça serait bien que l'on ait aussi cela en conscience, et je m'inscris tout à fait dans les propos de Monsieur LINCHEAU par rapport à cela.

Benoit ARRIVÉ : une précision, pour aller dans votre sens, lorsque l'on a rencontré les organisations syndicales et les agents de la SNCF sur cette question de fermeture de guichet, nous avons la volonté de bien servir l'habitant et l'utilisateur, mais également de protéger les agents de la SNCF. Nous avons rencontré une personne, qui est à l'accueil, et qui nous a bien expliqué que de passer de deux guichets à un seul, c'est insurmontable en termes de rythme et de pression. Et puis nous avons rencontré les contrôleurs, la question « maintien du second guichet » est aussi indispensable d'après eux pour participer à un voyage le plus agréable possible et éviter que 40, 50, 60 ou 70 passagers montent dans le train sans avoir pu régler leur problématique de billet ou autre.

On voulait, au travers de cette motion, à la fois rappeler un certain nombre de choses mais aussi soutenir les salariés de la SNCF et défendre une certaine vision du service public.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

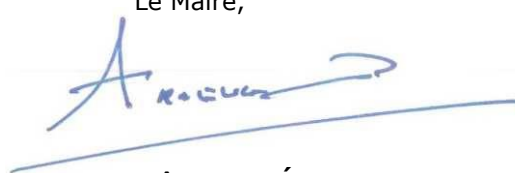
19h07 Votants : **138**

Pour : **138** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

Secrétaire de séance : Madame Marie-Claire BAUDIN

Séance levée à 19H10

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Benoît Arrivé', is written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a large initial 'A'.

Benoît ARRIVÉ